

BUREAUX ET REDACTION: Roubaix, Grande-Rue, 71. TOURCOING, rue Carnot, 23. Abonnements: 3 fr. par an. France, Belgique, 3 fr. 50. Etranger, 4 fr. 50. Publicité: 10 fr. par ligne et jour.

ROUBAIX: Téléph. 1199; Intar. 34.

DIRECTRICE: Madame Veuve ALFRED REBOUX

TOURCOING: Téléph. 37

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus: 71, Grande-Rue, Roubaix, 13, rue Carnot, TOURCOING.

L'UNIQUE SOLUTION

L'Allemagne ne nous verra pas le premier milliard que nous lui réclamons; elle ne nous verra pas le premier milliard que nous lui réclamons; elle ne nous verra pas le premier milliard que nous lui réclamons...

Le document qu'ils ont fait remettre avant-hier soir à la commission des réparations atteste, une fois de plus, leur intention de se dérober à leurs engagements...

La commission des réparations se contente, dans sa réponse, à citer les textes qui établissent le manquement de l'Allemagne...

Les déclarations catégoriques que M. Briand a faites aux commissions des affaires étrangères et des finances du Sénat...

La violation du traité de Versailles par l'Allemagne est, dans le cas actuel, plus caractéristique qu'il ne l'est...

Nous savons que l'Allemagne est parfaitement capable, sinon de nous verser d'emblée deux milliards...

G. G...

UNE REUNION DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE DES REGIONS DEVASTEES

La nomination des présidents de commissions cantonales. — Les certificats provisoires des crédits pour le mois d'avril.

Paris, 24 mars. — Le groupe interparlementaire des régions dévastées s'est réuni aujourd'hui, sous la présidence de M. Hayez...

MM. Hayez, Pillehon, Cauvin, Deblieure, Bachelot, Holland, H. Merlin, en font partie. L'attention du gouvernement sera aussi appelée sur les conditions dans lesquelles fonctionnent certains services...

Le plébiscite en Haute-Silésie LA VERIFICATION DES OPERATIONS

Oppeln, 24 mars. — Les résultats provisoires des sections de vote sont actuellement examinés par le bureau interallié chargé de vérifier les opérations du scrutin.

LES RESULTATS PROVISOIRES

Oppeln, 24 mars. — Voici les résultats provisoires du plébiscite en Haute-Silésie: Nombre d'inscrits, 1.217.061; nombre de votants, 1.176.102.

La Commission sénatoriale des Finances maintient ses diminutions de crédits

Paris, 24 mars. — La Commission des finances s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Millière-Lacroix. Elle a examiné les demandes de rétablissement de crédits formées par divers départements ministériels.

Contre la main-d'œuvre allemande en Régions dévastées

Le referendum organisé près des personnes libérées de l'Alsace, par un journal local, a donné une forte majorité contre l'emploi de la main-d'œuvre allemande dans les régions dévastées.

LE QUART D'HEURE DE RABELAIS LE REFUS DE L'ALLEMAGNE

Paris, 24 mars. — La presse est unanime à constater le refus de l'Allemagne constituée sur véritable et intolérable insolence et un nouveau défi qui exige l'adoption de mesures énergiques.

Les sanctions. On sait que la commission des réparations a décidé à l'unanimité l'aggravation des sanctions, notamment la révoocation de tous les fonctionnaires prussiens dans les régions occupées...

LA REponse A LA NOTE ALLEMANDE

La commission des réparations a remis, jeudi après-midi, à l'Allemagne, sa réponse à la note allemande, relative au paiement du solde des 20 milliards marks or.

Voici le texte de cette réponse: Le 24 mars 1921. La Commission des Réparations à Monsieur le Président de la Kriegskommission.

La Commission des Réparations a été informée par votre lettre du 22 mars 1921, répondant à la nôtre du 15.

En réponse à cette lettre, la Commission des Réparations a l'honneur de vous faire observer que, conformément au traité de Versailles, c'est à la Commission des Réparations seule qu'il appartient de fixer la valeur des livraisons et prestations faites par l'Allemagne.

La violation du traité de Versailles par l'Allemagne est, dans le cas actuel, plus caractéristique qu'il ne l'est...

Nous savons que l'Allemagne est parfaitement capable, sinon de nous verser d'emblée deux milliards, du moins de témoigner sa bonne volonté en nous remettant un premier acompte qu'elle dévouerait sans peine dans ses coffres-forts...

La conclusion est, par conséquent, très simple: des juges, encore des juges, nous aller jusqu'au cœur de l'Empire!

POURQUOI LA COMMISSION A RECLAME UN MILLIARD MAINTENANT

Ce n'est qu'après avoir constaté que telle était la situation de l'Allemagne, que la Commission des Réparations a fait usage des stipulations formelles du traité...

LES QUOTIDIENNES

LE TRIOMPHE DE L'« ORGANISATION » ALLEMANDE

Les résultats du plébiscite dans la Haute-Silésie sont, dans leur ensemble, favorables à l'Allemagne. Ceux qui étaient au courant des manœuvres tentées par le gouvernement du Reich pour essayer de fausser le scrutin...

L'organisation de la campagne électorale fut, du côté allemand, tout à fait extraordinaire. Rien ne fut négligé pour exercer une pression administrative formidable et pour « chambrier » les électeurs.

Malgré la présence des troupes alliées qui ne purent vraiment que constater les effets d'une campagne organisée avec un soin minutieux et menée avec un défaut complet de scrupule, le plébiscite ne répond certainement pas à la réalité des éléments polonais et allemands en présence.

Tels qu'ils sont, les résultats ne contentent pas les politiques allemands qui espèrent un pourcentage beaucoup plus élevé de votants en faveur de l'Allemagne.

Malgré la présence des troupes alliées qui ne purent vraiment que constater les effets d'une campagne organisée avec un soin minutieux et menée avec un défaut complet de scrupule...

Malgré la présence des troupes alliées qui ne purent vraiment que constater les effets d'une campagne organisée avec un soin minutieux et menée avec un défaut complet de scrupule...

Malgré la présence des troupes alliées qui ne purent vraiment que constater les effets d'une campagne organisée avec un soin minutieux et menée avec un défaut complet de scrupule...

Malgré la présence des troupes alliées qui ne purent vraiment que constater les effets d'une campagne organisée avec un soin minutieux et menée avec un défaut complet de scrupule...

Malgré la présence des troupes alliées qui ne purent vraiment que constater les effets d'une campagne organisée avec un soin minutieux et menée avec un défaut complet de scrupule...

Malgré la présence des troupes alliées qui ne purent vraiment que constater les effets d'une campagne organisée avec un soin minutieux et menée avec un défaut complet de scrupule...

Malgré la présence des troupes alliées qui ne purent vraiment que constater les effets d'une campagne organisée avec un soin minutieux et menée avec un défaut complet de scrupule...

A LA CHAMBRE VOTE DES PROJETS DE LOI sur les Allocations aux Familles nombreuses et sur l'Education physique et la Préparation militaire

LES INCIDENTS CAILLAUX A GRENOBLE

SEANCE DU MATIN. Paris, 24 mars. — La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de M. André Lefèvre. M. Leredu est au banc du Gouvernement.

LES ALLOCATIONS AUX FAMILLES NOMBREUSES. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à accorder des allocations aux familles nombreuses.

L'ARTICLE 1er. La Chambre adopte l'article premier ainsi conçu: 1er Tout chef de famille de nationalité française, âgé de 14 ans, possédant au moins un enfant légitime, de moins de 14 ans, reçoit de l'Etat une allocation annuelle de 200 fr. par enfant en sus de l'impôt global sur le revenu...

LES 20 MILLIARDS. Les 20 milliards de marks-or de l'art. 235 de l'annexe II, sont un simple reconnaissance de dette à valoir exclusivement sur le compte général des réparations.

LES SANCTIONS. Dans tous les cas, le montant total des 20 milliards marks-or de l'art. 235, doit être payé d'ici le 1er mai 1921. Le texte est impératif et l'exécution de cet article, comme tout autre manquement de l'Allemagne à ses obligations, est susceptible d'entraîner des sanctions.

LES INCIDENTS CAILLAUX A GRENOBLE. L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. P. Duguey, député de l'Isère, sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour éviter le retour des faits auxquels a donné lieu la conférence donnée le 15 mars, à Grenoble, par M. Caillaux.

LES ALLOCATIONS AUX FAMILLES NOMBREUSES. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à accorder des allocations aux familles nombreuses.

L'ARTICLE 1er. La Chambre adopte l'article premier ainsi conçu: 1er Tout chef de famille de nationalité française, âgé de 14 ans, possédant au moins un enfant légitime, de moins de 14 ans, reçoit de l'Etat une allocation annuelle de 200 fr. par enfant en sus de l'impôt global sur le revenu...

LES 20 MILLIARDS. Les 20 milliards de marks-or de l'art. 235 de l'annexe II, sont un simple reconnaissance de dette à valoir exclusivement sur le compte général des réparations.

LES SANCTIONS. Dans tous les cas, le montant total des 20 milliards marks-or de l'art. 235, doit être payé d'ici le 1er mai 1921. Le texte est impératif et l'exécution de cet article, comme tout autre manquement de l'Allemagne à ses obligations, est susceptible d'entraîner des sanctions.

LES INCIDENTS CAILLAUX A GRENOBLE. L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. P. Duguey, député de l'Isère, sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour éviter le retour des faits auxquels a donné lieu la conférence donnée le 15 mars, à Grenoble, par M. Caillaux.

LES ALLOCATIONS AUX FAMILLES NOMBREUSES. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à accorder des allocations aux familles nombreuses.

L'ARTICLE 1er. La Chambre adopte l'article premier ainsi conçu: 1er Tout chef de famille de nationalité française, âgé de 14 ans, possédant au moins un enfant légitime, de moins de 14 ans, reçoit de l'Etat une allocation annuelle de 200 fr. par enfant en sus de l'impôt global sur le revenu...

LES 20 MILLIARDS. Les 20 milliards de marks-or de l'art. 235 de l'annexe II, sont un simple reconnaissance de dette à valoir exclusivement sur le compte général des réparations.

LES SANCTIONS. Dans tous les cas, le montant total des 20 milliards marks-or de l'art. 235, doit être payé d'ici le 1er mai 1921. Le texte est impératif et l'exécution de cet article, comme tout autre manquement de l'Allemagne à ses obligations, est susceptible d'entraîner des sanctions.

LES INCIDENTS CAILLAUX A GRENOBLE. L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. P. Duguey, député de l'Isère, sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour éviter le retour des faits auxquels a donné lieu la conférence donnée le 15 mars, à Grenoble, par M. Caillaux.

LES ALLOCATIONS AUX FAMILLES NOMBREUSES. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à accorder des allocations aux familles nombreuses.

L'ARTICLE 1er. La Chambre adopte l'article premier ainsi conçu: 1er Tout chef de famille de nationalité française, âgé de 14 ans, possédant au moins un enfant légitime, de moins de 14 ans, reçoit de l'Etat une allocation annuelle de 200 fr. par enfant en sus de l'impôt global sur le revenu...

LES 20 MILLIARDS. Les 20 milliards de marks-or de l'art. 235 de l'annexe II, sont un simple reconnaissance de dette à valoir exclusivement sur le compte général des réparations.

LES SANCTIONS. Dans tous les cas, le montant total des 20 milliards marks-or de l'art. 235, doit être payé d'ici le 1er mai 1921. Le texte est impératif et l'exécution de cet article, comme tout autre manquement de l'Allemagne à ses obligations, est susceptible d'entraîner des sanctions.

LES INCIDENTS CAILLAUX A GRENOBLE. L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. P. Duguey, député de l'Isère, sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour éviter le retour des faits auxquels a donné lieu la conférence donnée le 15 mars, à Grenoble, par M. Caillaux.

LES ALLOCATIONS AUX FAMILLES NOMBREUSES. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à accorder des allocations aux familles nombreuses.

L'ARTICLE 1er. La Chambre adopte l'article premier ainsi conçu: 1er Tout chef de famille de nationalité française, âgé de 14 ans, possédant au moins un enfant légitime, de moins de 14 ans, reçoit de l'Etat une allocation annuelle de 200 fr. par enfant en sus de l'impôt global sur le revenu...

LES 20 MILLIARDS. Les 20 milliards de marks-or de l'art. 235 de l'annexe II, sont un simple reconnaissance de dette à valoir exclusivement sur le compte général des réparations.

LES SANCTIONS. Dans tous les cas, le montant total des 20 milliards marks-or de l'art. 235, doit être payé d'ici le 1er mai 1921. Le texte est impératif et l'exécution de cet article, comme tout autre manquement de l'Allemagne à ses obligations, est susceptible d'entraîner des sanctions.

LES INCIDENTS CAILLAUX A GRENOBLE. L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. P. Duguey, député de l'Isère, sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour éviter le retour des faits auxquels a donné lieu la conférence donnée le 15 mars, à Grenoble, par M. Caillaux.

LE BUDGET DE 1921 AU SENAT

Les traitements des membres de l'enseignement et des magistrats Intervention de M. Ribot

Paris, 24 mars. — La séance est ouverte à 14 h. 40, sous la présidence de M. Biebuyck-Martin.

Le Budget de 1921

L'Assemblée reprend la discussion générale du budget. M. FRANÇOIS ALBERT. M. François Albert dit que, quoique plaçant dans la discussion générale, il veut entretenir le Sénat de deux budgets spéciaux: la Justice et l'Instruction publique.

Ces deux budgets, dit-il, ont un intérêt particulier, à cause des augmentations de traitement qui ont été adoptées par la Chambre. Nous avons le droit de voir réaliser une réforme considérée comme indispensable.

Il y a là, véritable avilissement du travail de l'esprit (Très bien) contre lequel on doit protester. (Très bien.)

La vérité, continue M. Albert, c'est que l'Université est un service d'Etat de caractère spécial. C'est le seul qui ne soit pas monopolisé. Je ne m'en plains pas. L'Université n'a pas besoin de protectionnisme. (Applaudissements.)

L'Université, termine M. Albert, est un corps de fonctionnaires pauvres. Ils se recrutent parmi les classes les moins fortunées. Ils ne peuvent compter pour vivre que sur leur traitement, ce qu'ils demandent, ils le demandent poliment, respectueusement.

Le Sénat voudra voter le relèvement des traitements des universitaires. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

L'orateur reçoit les félicitations de ses collègues. M. DOUMER. M. Doumer monte à la tribune.

Si nous résistons aux augmentations de dépenses qui sont demandées, dit le Ministre, c'est que nous espérons, par le relèvement du prix du franc, faire baisser le prix de la vie, ce qui vaudra mieux que l'augmentation de traitement. (Applaudissements.)

M. Doumer insiste sur la nécessité des économies. Il conclut en demandant au Sénat de voter le budget de 1921 le plus tôt possible. A cette seule condition, l'ordre rentrera dans ses finances et le projet de budget de 1922 pourra être déposé en temps utile.

M. Ribot parle ensuite, et commence par déclarer qu'il approuve complètement les idées exposées par M. Chéron. Le moment est critique pour nos finances. Les représentants du pays doivent prendre leur responsabilité.

M. Ribot déclare que la politique d'emprunt doit prendre fin, et il trouve que son projet est plus loin que ne l'a fait la Commission des finances, dans la voie des réductions de dépenses. Si nous conservons les charges militaires d'avant la guerre, le pays plourait sous le fardeau. Il faut aussi réaliser des économies sur les services civils. Il faut faire disparaître le déficit des chemins de fer, et commencer par réduire les frais d'exploitation, dont l'aggravation est due en partie à une déficiente réglementation du travail, à une mauvaise application de la loi de 5 heures 1/2 et à trop de fonctionnaires. Il faut revenir aux effectifs d'avant-guerre.

M. Ribot termine en disant que le jour où l'Allemagne sera contrainte qu'il ne peut pas y avoir de faillite, elle payera. En attendant, faisons tout notre devoir. Il faut avoir confiance en France, qui n'a jamais désespéré de son salut et de ses glorieuses destinées.

L'orateur reçoit les félicitations de ses collègues. M. DOMINIQUE DELAHAYE. On entend ensuite un discours de M. Dominique Delahaye, qui réclame la dissolution politique de l'Allemagne.

UNE DISCUSSION A PROPOS DES VACANCES DE PAQUES DE LA HAUTE-ASSEMBLEE

La discussion générale est enfin close, mais M. Brivet, se faisant l'interprète de ses collègues, demande si la Commission des finances et le Gouvernement ont l'intention de faire voter le budget sans désemprunt.

M. Doumer et M. Chéron insistent pour que le budget soit voté pour le 31 mars. La séance, un débat passionné s'élève.

M. Victor Bérand déclare que le budget ne saurait être voté pour le 31 mars, et que le Sénat de deux budgets spéciaux: la Justice et l'Instruction publique.

Ces deux budgets, dit-il, ont un intérêt particulier, à cause des augmentations de traitement qui ont été adoptées par la Chambre. Nous avons le droit de voir réaliser une réforme considérée comme indispensable.

Il y a là, véritable avilissement du travail de l'esprit (Très bien) contre lequel on doit protester. (Très bien.)

La vérité, continue M. Albert, c'est que l'Université est un service d'Etat de caractère spécial. C'est le seul qui ne soit pas monopolisé. Je ne m'en plains pas. L'Université n'a pas besoin de protectionnisme. (Applaudissements.)

L'Université, termine M. Albert, est un corps de fonctionnaires pauvres. Ils se recrutent parmi les classes les moins fortunées. Ils ne peuvent compter pour vivre que sur leur traitement, ce qu'ils demandent, ils le demandent poliment, respectueusement.

Le Sénat voudra voter le relèvement des traitements des universitaires. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

L'orateur reçoit les félicitations de ses collègues. M. DOUMER. M. Doumer monte à la tribune.

Si nous résistons aux augmentations de dépenses qui sont demandées, dit le Ministre, c'est que nous espérons, par le relèvement du prix du franc, faire baisser le prix de la vie, ce qui vaudra mieux que l'augmentation de traitement. (Applaudissements.)

M. Doumer insiste sur la nécessité des économies. Il conclut en demandant au Sénat de voter le budget de 1921 le plus tôt possible. A cette seule condition, l'ordre rentrera dans ses finances et le projet de budget de 1922 pourra être déposé en temps utile.

M. Ribot parle ensuite, et commence par déclarer qu'il approuve complètement les idées exposées par M. Chéron. Le moment est critique pour nos finances. Les représentants du pays doivent prendre leur responsabilité.

M. Ribot déclare que la politique d'emprunt doit prendre fin, et il trouve que son projet est plus loin que ne l'a fait la Commission des finances, dans la voie des réductions de dépenses. Si nous conservons les charges militaires d'avant la guerre, le pays plourait sous le fardeau. Il faut aussi réaliser des économies sur les services civils. Il faut faire disparaître le déficit des chemins de fer, et commencer par réduire les frais d'exploitation, dont l'aggravation est due en partie à une déficiente réglementation du travail, à une mauvaise application de la loi de 5 heures 1/2 et à trop de fonctionnaires. Il faut revenir aux effectifs d'avant-guerre.

M. Ribot termine en disant que le jour où l'Allemagne sera contrainte qu'il ne peut pas y avoir de faillite, elle payera. En attendant, faisons tout notre devoir. Il faut avoir confiance en France, qui n'a jamais désespéré de son salut et de ses glorieuses destinées.

L'orateur reçoit les félicitations de ses collègues. M. DOMINIQUE DELAHAYE. On entend ensuite un discours de M. Dominique Delahaye, qui réclame la dissolution politique de l'Allemagne.

UNE DISCUSSION A PROPOS DES VACANCES DE PAQUES DE LA HAUTE-ASSEMBLEE

La discussion générale est enfin close, mais M. Brivet, se faisant l'interprète de ses collègues, demande si la Commission des finances et le Gouvernement ont l'intention de faire voter le budget sans désemprunt.

M. Doumer et M. Chéron insistent pour que le budget soit voté pour le 31 mars. La séance, un débat passionné s'élève.

M. Victor Bérand déclare que le budget ne saurait être voté pour le 31 mars, et que le Sénat de deux budgets spéciaux: la Justice et l'Instruction publique.

Ces deux budgets, dit-il, ont un intérêt particulier, à cause des augmentations de traitement qui ont été adoptées par la Chambre. Nous avons le droit de voir réaliser une réforme considérée comme indispensable.

Il y a là, véritable avilissement du travail de l'esprit (Très bien) contre lequel on doit protester. (Très bien.)

La vérité, continue M. Albert, c'est que l'Université est un service d'Etat de caractère spécial. C'est le seul qui ne soit pas monopolisé. Je ne m'en plains pas. L'Université n'a pas besoin de protectionnisme. (Applaudissements.)

L'Université, termine M. Albert, est un corps de fonctionnaires pauvres. Ils se recrutent parmi les classes les moins fortunées. Ils ne peuvent compter pour vivre que sur leur traitement, ce qu'ils demandent, ils le demandent poliment, respectueusement.

Le Sénat voudra voter le relèvement des traitements des universitaires. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

L'orateur reçoit les félicitations de ses collègues. M. DOUMER. M. Doumer monte à la tribune.

Si nous résistons aux augmentations de dépenses qui sont demandées, dit le Ministre, c'est que nous espérons, par le relèvement du prix du franc, faire baisser le prix de la vie, ce qui vaudra mieux que l'augmentation de traitement. (Applaudissements.)

M. Doumer insiste sur la nécessité des économies. Il conclut en demandant au Sénat de voter le budget de 1921 le plus tôt possible. A cette seule condition, l'ordre rentrera dans ses finances et le projet de budget de 1922 pourra être déposé en temps utile.

M. Ribot parle ensuite, et commence par déclarer qu'il approuve complètement les idées exposées par M. Chéron. Le moment est critique pour nos finances. Les représentants du pays doivent prendre leur responsabilité.

M. Ribot déclare que la politique d'emprunt doit prendre fin, et il trouve que son projet est plus loin que ne l'a fait la Commission des finances, dans la voie des réductions de dépenses. Si nous conservons les charges militaires d'avant la guerre, le pays plourait sous le fardeau. Il faut aussi réaliser des économies sur les services civils. Il faut faire disparaître le déficit des chemins de fer, et commencer par réduire les frais d'exploitation, dont l'aggravation est due en partie à une déficiente réglementation du travail, à une mauvaise application de la loi de 5 heures 1/2 et à trop de fonctionnaires. Il faut revenir aux effectifs d'avant-guerre.

M. Ribot termine en disant que le jour où l'Allemagne sera contrainte qu'il ne peut pas y avoir de faillite, elle payera. En attendant, faisons tout notre devoir. Il faut avoir confiance en France, qui n'a jamais désespéré de son salut et de ses glorieuses destinées.

L'orateur reçoit les félicitations de ses collègues. M. DOMINIQUE DELAHAYE. On entend ensuite un discours de M. Dominique Delahaye, qui réclame la dissolution politique de l'Allemagne.

UNE DISCUSSION A PROPOS DES VACANCES DE PAQUES DE LA HAUTE-ASSEMBLEE

La discussion générale est enfin close, mais M. Brivet, se faisant l'interprète de ses collègues, demande si la Commission des finances et le Gouvernement ont l'intention de faire voter le budget sans désemprunt.

M. Doumer et M. Chéron insistent pour que le budget soit voté pour le 31 mars. La séance, un débat passionné s'élève.

M. Victor Bérand déclare que le budget ne saurait être voté pour le 31 mars, et que le Sénat de deux budgets spéciaux: la Justice et l'Instruction publique.

Ces deux budgets, dit-il, ont un intérêt particulier, à cause des augmentations de traitement qui ont été adoptées par la Chambre. Nous avons le droit de voir réaliser une réforme considérée comme indispensable.

Il y a là, véritable avilissement du travail de l'esprit (Très bien) contre lequel on doit protester. (Très bien.)

La vérité, continue M. Albert, c'est que l'Université est un service d'Etat de caractère spécial. C'est le seul qui ne soit pas monopolisé. Je ne m'en plains pas. L'Université n'a pas besoin de protectionnisme. (Applaudissements.)

L'Université, termine M. Albert, est un corps de fonctionnaires pauvres. Ils se recrutent parmi les classes les moins fortunées. Ils ne peuvent compter pour vivre que sur leur traitement, ce qu'ils demandent, ils le demandent poliment, respectueusement.

Le Sénat voudra voter le relèvement des traitements des universitaires. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

L'orateur reçoit les félicitations de ses collègues. M. DOUMER. M. Doumer monte à la tribune.

Si nous résistons aux augmentations de dépenses qui sont demandées, dit le Ministre, c'est que nous espérons, par le relèvement du prix du franc, faire baisser le prix de la vie, ce qui vaudra mieux que l'augmentation de traitement. (Applaudissements.)

M. Doumer insiste sur la nécessité des économies. Il conclut en demandant au Sénat de voter le budget de 1921 le plus tôt possible. A cette seule condition, l'ordre rentrera dans ses finances et le projet de budget de 1922 pourra être déposé en temps utile.

M. Ribot parle ensuite, et commence par déclarer qu'il approuve complètement les idées exposées par M. Chéron. Le moment est critique pour nos finances. Les représentants du pays doivent prendre leur responsabilité.

M. Ribot déclare que la politique d'emprunt doit prendre fin, et il trouve que son projet est plus loin que ne l'a fait la Commission des finances, dans la voie des réductions de dépenses. Si nous conservons les charges militaires d'avant la guerre, le pays plourait sous le fardeau. Il faut aussi réaliser des économies sur les services civils. Il faut faire disparaître le déficit des chemins de fer, et commencer par réduire les frais d'exploitation, dont l'aggravation est due en partie à une déficiente réglementation du travail, à une mauvaise application de la loi de 5 heures 1/2 et à trop de fonctionnaires. Il faut revenir aux effectifs d'avant-guerre.

M. Ribot termine en disant que le jour où l'Allemagne sera contrainte qu'il ne peut pas y avoir de faillite, elle payera. En attendant, faisons tout notre devoir. Il faut avoir confiance en France, qui n'a jamais désespéré de son salut et de ses glorieuses destinées.

L'orateur reçoit les félicitations de ses collègues. M. DOMINIQUE DELAHAYE. On entend ensuite un discours de M. Dominique Delahaye, qui réclame la dissolution politique de l'Allemagne.

UNE DISCUSSION A PROPOS DES VACANCES DE PAQUES DE LA HAUTE-ASSEMBLEE

La discussion générale est enfin close, mais M. Brivet, se faisant l'interprète de ses collègues, demande si la Commission des finances et le Gouvernement ont l'intention de faire voter le budget sans désemprunt.

M. Doumer et M. Chéron insistent pour que le budget soit voté pour le 31 mars. La séance, un débat passionné s'élève.

M. Victor Bérand déclare que le budget ne saurait être voté pour le 31 mars, et que le Sénat de deux budgets spéciaux: la Justice et l'Instruction publique.

Ces deux budgets, dit-il, ont un intérêt particulier, à cause des augmentations de traitement qui ont été adoptées par la Chambre. Nous avons le droit de voir réaliser une réforme considérée comme indispensable.

Il y a là, véritable avilissement du travail de l'esprit (Très bien) contre lequel on doit protester. (Très bien.)

La vérité, continue M. Albert, c'est que l'Université est un service d'Etat de caractère spécial. C'est le seul qui ne soit pas monopolisé. Je ne m'en plains pas. L'Université n'a pas besoin de protectionnisme. (Applaudissements.)

L'Université, termine M. Albert, est un corps de fonctionnaires pauvres. Ils se recrutent parmi les classes les moins fortunées. Ils ne peuvent compter pour vivre que sur leur traitement, ce qu'ils demandent, ils le demandent poliment, respectueusement.

Le Sénat voudra voter le relèvement des traitements des universitaires. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)